

## SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2008

**Présents :** M. VERNISSE – Melle GOUBY - M. GODART - M. FRAISE – Mme LOCTOR – Mme HILLAIRAUD  
M. DARCANGE - M. GAUTIER - M. NAVETAT – M. BOURET – M. FLERET – Mme POUGET – Mme BOURRACHOT  
Melle DAJOUX - Mme MANGERET - M. DESMYTTER (à partir de la 5<sup>ème</sup> question) - M. BACQUET – M. SANCELME  
Mme MONMINOUX - Mme PERRETTE - Melle DURAND.

**Absent :** M. DESMYTTER (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question)

**Pouvoirs :** . Mme TALON a donné pouvoir à M. FRAISE  
. M. BRUNNER a donné pouvoir à M. GAUTIER

Le quorum étant atteint, l'assemblée municipale a pu valablement délibérer.

M. BOURET est désigné secrétaire de séance.

*Le procès verbal de la réunion du 29 Août 2008 est adopté à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

### **1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE**

#### **1 – 1 - ACQUISITION D'UN TRACTEUR – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mars 2008 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** le décret N° 2007-1850 du 26 Décembre 2007 – article 1 modifiant l'article 26 dudit code, ramenant pour les collectivités territoriales le seuil des marchés sans formalités préalables à 206.000 € H.T. à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2008,

**Vu** le budget principal 2008 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Février 2008,

**Vu** les crédits inscrits en section d'investissement au Programme N° 619 – Acquisition de matériels roulants,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 06 Juin 2008 décidant le remplacement du tracteur RENAULT en panne de manière définitive et adoptant pour ce faire le virement de crédit nécessaire au programme,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 06 Juin 2008 dans le quotidien « LA MONTAGNE » - Edition Allier (journal d'annonces légales – avis N° 317659),

**Vu** le dossier de consultation des entreprises,

**Vu** la date limite de réception des candidatures et offres fixées le 26 Juin 2008, à 10 heures,

**Vu** l'ouverture des plis réalisée le 26 Juin 2008, à 16 heures,

**Vu** le rapport d'analyse des offres ci-joint, établi à l'issue des compléments d'informations apportés par les candidats interrogés à l'aide du formulaire DC 11, Annexe N° 1 de l'Acte d'Engagement,

**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 03 Juillet 2008,

**Vu** les démonstrations réalisées sur site les 16 et 17 Juillet 2008 avec les candidats sélectionnés,

**Vu** l'avis de la Commission des Travaux convoquée sur place,

**Vu** les négociations engagées à l'issue de ces démonstrations,

**Considérant** le classement des offres obtenu à l'issue de la consultation,

Le marché de fourniture d'un tracteur est attribué à la SARL RAYNAUD – La Madeleine – 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE

- Matériel de marque FENDT, modèle 310 Vario – 105 CV

- Montant de l'offre : 61.000,00 € H.T, avec reprise du tracteur RENAULT de la commune au prix de 6.000,00 € H.T.

Les pièces du marché de fourniture, ainsi que les pièces annexes, seront signées avec le candidat retenu.

#### **1 – 2 - RÉGÉNÉRATION DU COURT DE TENNIS COUVERT – ATTRIBUTION DES TRAVAUX**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mars 2008 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** le décret N° 2007-1850 du 26 Décembre 2007 – article 1 modifiant l'article 26 dudit code, ramenant pour les collectivités territoriales le seuil des marchés sans formalités préalables à 206.000 € H.T. à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2008,

**Vu** le budget principal 2008 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Février 2008,

**Vu** les crédits inscrits en section d'investissement au Programme N° 618 – Travaux bâtiments sportifs,

**Vu** la consultation de gré à gré engagée le 26 Août 2008 auprès des sociétés spécialisées en revêtement de sols sportifs disposant du label qualité délivré par la Fédération Française de Tennis,

**Vu** le cahier des charges,

**Vu** la nécessité de réaliser les travaux de régénération du court de tennis dans les semaines 39 à 41,

**Vu** l'ouverture des plis effectuée le 19 Septembre 2008,

**Vu** l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres le 1<sup>er</sup> Octobre 2008,

**Considérant** le classement des offres obtenu à l'issue de la consultation,

Les travaux de régénération du court de tennis couvert sont attribués à :

ENVIROSPORT ENTREPRISES – Chemin des Vignes – 80094 AMIENS Cedex 3

Montant de l'offre : 8.000,00 € H.T (garantie de 8ans)

La commande des travaux sera passée avec l'entreprise retenue sans délai.

#### **2 – ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ – CONVENTION 2008/2009 AVEC LA CAF**

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier (C.A.F) concernant l'accompagnement à la scolarité pour l'année 2008/2009. Il rappelle que la commune poursuit les activités d'aide et de soutien à la scolarité qu'elle propose après la classe aux enfants scolarisés à Dompierre en primaire et au collège. Le dispositif mis en place depuis plusieurs années bénéficie du concours financier des partenaires sociaux comme la Caisse

d'Allocations Familiales de l'Allier. Cette dernière accepte de renouveler son aide à hauteur de 3.807 € maximum suivant le rapport d'activité annuel et le bilan comptable de l'année scolaire précédente.

Monsieur le Maire souligne que les activités proposées ont lieu en dehors du temps de l'école et demeurent distinctes des activités d'aide individualisée ou de soutien scolaire mises en œuvre par les établissements scolaires. Elles sont organisées les lundis, mardis et jeudis de 17h00 à 18h30.

Leur objectif principal est de prévenir les difficultés des enfants en lien avec leur scolarité, mais aussi d'aider les parents à suivre la scolarité de leur enfant.

Pour toutes ces raisons, il est demandé à l'assemblée municipale d'autoriser la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F de l'Allier.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Considérant l'intérêt pour la commune de renouveler le partenariat initié avec la CAF de l'Allier en faveur du dispositif d'aide à la scolarité assuré de Septembre 2008 à Juin 2009 ;

- approuve la conclusion avec la C.A.F de l'Allier d'une convention d'objectifs et de financement au bénéfice des actions d'accompagnement à la scolarité organisées par la commune,

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui accorde le versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ».

### **3 – ACCUEIL D'UN JEUNE EN SERVICE CIVIL VOLONTAIRE**

Monsieur le Maire évoque au Conseil l'opportunité pour la commune d'intégrer un jeune exécutant son service civil volontaire au sein de l'accueil de loisirs. Ce jeune serait mis à disposition par la Fédération Laïque de l'Enseignement de l'Allier qui assure le salaire (627 € mensuels) et la gestion administrative et le suivi du dossier.

La durée hebdomadaire de travail est de 26h00. Le coût résiduel à la charge de la collectivité s'élève à 200 € pour 9 mois correspondant aux frais de gestion.

Le jeune, en l'occurrence une jeune femme de 19 ans, titulaire du BAFa, Melle Fatima BENAMI, pourrait être accueillie dès le mois d'Octobre 2008. Elle a en outre l'avantage de résider à Dompierre et d'avoir déjà exercé à l'accueil de loisirs à l'occasion de son stage de perfectionnement pour l'obtention du brevet d'animateur. Son passage avait été remarqué et apprécié.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer. Il précise que la commune doit accorder au jeune un jour de formation citoyenne par mois, en plus de ses 2 jours de congés mensuels.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter de recevoir au sein du service municipal d'accueil de loisirs un jeune, Melle Fatima BENAMI, exécutant un service civil volontaire,

- d'autoriser pour ce faire la conclusion d'une convention de mise à disposition de l'intéressée avec la Fédération Laïque de l'Enseignement de l'Allier laquelle supporte le coût salarial (salaire et charges), les frais de formation et le suivi administratif du dossier ; le coût résiduel mis à la charge de la commune bénéficiaire de la mise à disposition est de 200 €, réglés à l'article 6218 – Autres personnels extérieurs du budget principal,

- de permettre à Monsieur le Maire de la signer dès que possible sur la base exposée, de sorte à intégrer le jeune au cours du mois d'Octobre 2008.

*La commune aurait également la possibilité d'accueillir dans le même service un deuxième jeune exécutant un service civil volontaire. Il s'agit de Melle Mélanie MEUR, âgée de 23 ans, et domiciliée à Dompierre. Le Collège Louis Pergaud s'est cependant déclaré intéressé et a établi un dossier avec l'intéressée, sous réserve que le Rectorat d'Académie délivre son accord. A défaut, le Conseil Municipal mandate à l'unanimité Monsieur le Maire pour signer avec la Fédération Laïque de l'Enseignement de l'Allier la convention de mise à disposition de Melle MEUR aux conditions similaires.*

### **4 – CRÉATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉLABORATION DU P.C.S**

Monsieur le Maire expose au Conseil que Dompierre, étant dotée d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (P.P.R.N) a l'obligation de constituer un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) dont les modalités sont définies par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 Août 2004.

L'objectif de ce plan est de développer une culture de sécurité civile dans la commune et de permettre de gérer convenablement la survenance d'une crise en rapport aux risques encourus : inondations, transport de matières dangereuses, pollution, virus, canicule, ...

Afin de satisfaire cette exigence, Monsieur le Maire souhaite créer une commission spécifique chargée de piloter l'élaboration du P.C.S. Il précise que les membres de cette commission pourront s'appuyer pour leurs travaux sur les conseils de la D.D.E de l'Allier, laquelle s'est vue confier par le précédent Conseil Municipal une mission d'assistance et d'appui (délibération du 22 Juin 2007).

Il propose la composition suivante :

- Président : Pascal VERNISSE, Maire

- Valérie GOUBY

- Léopold GODART

- Jacques BOURET

- Félix FLERET

- Fabienne DURAND

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré,

Considérant qu'il convient de créer une commission de travail chargée de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,

Considérant que le maire est président de droit des commissions et qu'il peut déléguer cette présidence à un adjoint,  
- approuve à l'unanimité la constitution de cette commission et adopte sa composition telle qu'elle est proposée.

### **5 – SAISON CULTURELLE 2008/2009**

Monsieur le Maire présente au Conseil les autres dates de spectacles retenues pour la saison culturelle 2008/2009 dont les cachets des compagnies, les frais annexés et les droits d'entrée sont à adopter :

- Vendredi 14 Novembre 2008 à 20h30 – Cinéma René Fallet

Dans le cadre de l'opération nationale « Le Mois du Film Documentaire »

. Projection de « Shine a light » de Martin Scorsese

Droits d'entrée : tarifs cinéma

- Samedi 15 Novembre 2008 à 19h30 – Cinéma René Fallet

Dans le cadre de l'opération nationale « Le Mois du Film Documentaire »

. Projection de « La route est longue » de Grégory Gomez et Alexis Magand

. Discussion avec un des réalisateurs

. Concert « The Pelican Crossing »

Frais de représentation : 273 € TTC

Frais de déplacement : 120 € TTC

Cachet du concert : 250 € TTC

Droits d'entrée : tarif unique de 10 €

- Vendredi 27 Février 2009 à 20h00 – Salle Laurent Grillet

Soirée danse et théâtre : . « Oulala, opus 1 » de la compagnie Collectif Dynamo (Clermont-Ferrand - 63)

Cachet : 1.200 € TTC

Frais de déplacement : 100 € TTC

. « L'éternel conflit » spectacle présenté par SUAWA, Compagnie Théâtrale (Clermont-Ferrand - 63)

Cachet : 1.000 € TTC

Frais de déplacement : 170 € TTC

Sonorisation : 200 € TTC

Droits d'entrée : plein tarif : 15 € ; tarif réduit : 10 €

- Samedi 25 Avril 2009 à 20h30 – Salle Laurent Grillet

Audition de l'Ecole de Musique

Droits d'entrée : plein tarif : 5 € ; tarif réduit : 3 €

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré :

- valide à l'unanimité les dépenses engagées pour la saison culturelle 2008/2009 conformément au programme et le montant des droits d'entrée proposés qui seront encaissés par la régie des spectacles,

- autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Général de l'Allier au titre de l'aide à la diffusion pour les spectacles éligibles.

### **6 – EXPOSITION FRAC – SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE SPÉCIFIQUE**

Monsieur le Maire explique au Conseil que la valeur des œuvres de l'exposition FRAC Auvergne intitulée « Même pas mort » et présentée à Dompierre du 28 Novembre 2008 au 18 Janvier 2009 requiert de souscrire une assurance spécifique pour se prémunir des risques de perte, de destruction, de détérioration ou de vol.

Sollicité, l'assureur multirisque de la commune - la SMACL - a transmis une proposition d'assurance, qui s'élève à 986,17 € TTC.

L'assemblée municipale est appelée à délivrer son accord pour la conclusion de ce contrat.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2008, et notamment les crédits ouverts à l'article 616 – Primes d'assurance de la section de fonctionnement,

Considérant la nécessité de se garantir en « Tous risques expositions » à l'occasion de l'exposition « Même pas mort » extraite des collections du FRAC Auvergne du 28 Novembre 2008 au 18 Janvier 2009 depuis leur départ de Clermont-Ferrand jusqu'à leur retour au même point,

Considérant la proposition transmise par la SMACL, assureur multirisque de la commune,

Entendu les explications de son Président, et après en avoir en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve la souscription d'une assurance spécifique « Tous risques expositions » pour l'exposition « Même pas mort » visible à Dompierre du 28 Novembre au 18 Janvier 2009 au prix de 986,17 € TTC,

- autorise Monsieur le Maire à signer sur cette base le contrat d'assurance proposé,

- mandate Monsieur le Maire pour signer la convention d'organisation de l'exposition qui sera établie avec le FRAC Auvergne.

### **7 – CONSTRUCTION DU COMPLEXE MULTISPORTS – VALIDATION DU PROJET REVU ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de construction du complexe multisports au « Chambon » qui a été entièrement revu sous l'impulsion de la nouvelle municipalité. Il comprend désormais en plus des vestiaires deux salles d'activités, une salle de sports au sol de 105 m<sup>2</sup> et une salle de danse et de gymnastique de 101 m<sup>2</sup>. Le bâtiment ainsi créé est à ossature et bardage métallique avec une surface hors œuvre nette de 566 m<sup>2</sup>.

Le projet a reçu l'aval de l'ensemble des associations susceptibles de l'utiliser. Les dernières remarques ont été prises en compte.

Les surfaces des vestiaires ont été maintenues pour répondre aux normes demandées par les fédérations sportives concernées (football, rugby, judo) :

- deux vestiaires de 25 m<sup>2</sup> avec chacun un WC handicapés et des douches de plus de 6 m<sup>2</sup>
- deux vestiaires arbitres (8 m<sup>2</sup>)
- un bureau administratif non dédié (près de 8 m<sup>2</sup>)
- une infirmerie de 16 m<sup>2</sup>
- une chaufferie accessible par l'extérieur
- des locaux techniques distincts
- des toilettes hommes, femmes et handicapés ouvertes au public et placées à côté du porche

Le coût d'objectif s'élève à 615.000 € H.T, hors missions annexes et horaire de maîtrise d'œuvre.

Les travaux sont décomposés en neuf lots, qui feront chacun l'objet d'un marché séparé :

- Lot N° 1 – Maçonnerie
- Lot N° 2 – Charpente métallique
- Lot N° 3 – Couverture métallique – Bardage métallique
- Lot N° 4 – Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie
- Lot N° 5 – Menuiseries intérieures bois
- Lot N° 6 – Plâtrerie – Peinture – Isolation – Faux plafonds
- Lot N° 7 – Carrelage – Faïence
- Lot N° 8 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage – VMC
- Lot N° 9 – Electricité générale et courant faible

Monsieur le Maire détaille le plan de financement prévisionnel de ces travaux :

<u>- DÉPENSES</u>		<u>- RECETTES</u>	
- Travaux	615.000 € H.T.	- Subventions:	
- Honoraires	61.500 € H.T.	. Etat - CNDS	80.000 €
(de maîtrise d'œuvre)		. Conseil Général de l'Allier	45.600 €
- Mission annexes :	10.000 € H.T.	. Autres :	50.000 €
- Contrôle technique		- Fédération Française de	
- S.P.S		Football (aire de jeux et vestiaires)	
- Frais de publicité	5.000 € H.T.	- Emprunts	500.000 €
- Frais de reproduction	5.000 € H.T.		
du dossier de consultation		- Ressources propres	169.374 €
- Divers et imprévues	<u>10.000 € H.T.</u>		
TOTAL H.T	706.500 €		
TOTAL T.T.C	844.974 €	TOTAL	844.974 €

Il demande à ce qu'il soit autorisé à solliciter dès que possible de nouveau les cofinanceurs potentiels suivant le projet revu.

La procédure de consultation des entreprises, sous la forme d'un marché négocié, pourra être lancée prochainement juste après le dépôt du permis de construire qui interviendra début Novembre 2008.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet définitif de la construction du complexe multisports tel qu'il a été revu,
  - de retenir comme estimation prévisionnelle définitive le coût d'objectif des travaux chiffrés à 615.000 € HT.,
  - de valider le plan de financement prévisionnel modifié en conséquence,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à reformuler auprès des cofinanceurs susceptibles d'aider le projet les demandes de subvention initiales, soit l'Etat au titre du C.N.D.S, le Conseil général de l'Allier et la Fédération Française de Football, et à solliciter toute autre subvention possible y compris les subventions exceptionnelles,
  - de mandater Monsieur le Maire pour déposer le permis de construire auprès des services instructeurs,
  - d'accepter le lancement de la consultation des entreprises,
  - d'adopter l'avenant N° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe constituée de O. ROUYER, Architecte DPLG mandataire / F. Turlin / C. Le Bahers / B. Laclautre / M. Lacheze
- suite à l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> Octobre 2008 à 17h00, qui porte les honoraires de maîtrise d'œuvre à 61.500 € H.T. ( au lieu de 54.000 € H.T.) en raison de la révision du projet et de son coût,
- de déléguer à Monsieur le Maire le choix de mode d'alimentation en eau de l'arrosage du plateau sportif sur le point d'être engazonné, par forage ou eau fournie par le service des eaux ; ce choix sera arrêté par décision du maire.

### **8 – 1- POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE – MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'aménagement de la traverse du bourg a fait l'objet d'un phasage arrêté par l'ancienne municipalité qui a été contractualisé avec le Conseil Général de l'Allier pour une durée de cinq ans dans le cadre d'un « Contrat Communal d'Aménagement de Bourg ».

La première tranche qui a concerné la rénovation de l'hypercentre et de trois places publiques livrée en 2007 a donné lieu à la conclusion d'une mission de maîtrise d'œuvre, limitée à cette seule tranche.

Monsieur le Maire propose de désigner après consultation une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de toutes les tranches retenues, à savoir :

- Aménagement de l'entrée sud (prévue en 2008)
- Aménagement de l'entrée nord (prévue en 2009)
- Rénovation de la traverse du bourg du passage à niveau à la place de Verdun (prévue en 2010).

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

### **8 – 2 - AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA FUTURE PISCINE – MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de restructuration de la piscine de Dompierre menés par la Communauté de Communes vont démarrer début Novembre 2008 après une phase de préparation. La livraison est prévue pour le début de l'année 2010, hors intempéries.

Il relève de la commune de prévoir l'aménagement des abords de la future piscine communautaire, et notamment la définition des modalités de circulation autour du site avec les transports scolaires, le stationnement des véhicules, l'accès piétons et cyclos et les usagers des autres sites sportifs.

Afin d'avancer ce dossier, Monsieur le Maire suggère de s'attacher les conseils d'un maître d'œuvre spécialisé en infrastructure, disposant de solides références en aménagement de places. Une consultation serait ainsi lancée sur la base d'un programme défini par les services.

Entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

### **9 – LOTISSEMENT COMMUNAL « CONDAN » - FINANCEMENT DE L'OPÉRATION**

Monsieur le Maire explique au Conseil que le financement de l'opération de viabilisation du lotissement « Condan » a été établi sur la base d'un emprunt in fine d'une durée de quatre ans. Cette formule de prêt a l'avantage de mettre à disposition par tirages successifs le capital nécessaire au financement des travaux et de fonctionner comme une ligne de crédit classique. La commune va ainsi rembourser uniquement des intérêts pendant toute la durée de mobilisation. Le produit des ventes des lots servira à rembourser le capital.

Au terme des quatre ans, un prêt classique sera conclu pour la partie des travaux restant dans le domaine public communal (voirie, mobilier urbain, ...).

Les offres obtenues à l'issue de la consultation des établissements bancaires réalisée au cours de l'été ont été examinées par la Commission des Finances réunie le 23 Septembre 2008 à 18h00. Elle propose de retenir celle remise par la Banque Populaire du Massif Central, indexée sur un taux fixe.

Monsieur le Maire demande au Conseil de suivre cet avis.

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu l'exposé de Melle Valérie GOUBY, Adjointe aux Finances, rapportant les travaux de la Commission des Finances qui s'est réunie le 23 Septembre 2008 à 18h00,

Vu l'offre de prêt remise par la Banque Populaire du Massif Central,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de contracter auprès de la BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL (63000-Clermont-Ferrand) un emprunt in fine destiné à financer les travaux de viabilisation du lotissement « Condan » présentant les caractéristiques suivantes :

- **Montant** : 800.000 € maximum
- **Durée** : 4 ans
- **Taux d'intérêt** : Fixe, 5,45 % l'an
- **Disponibilité des fonds** : - versement en totalité  
- ou versements partiels (les intérêts sont dus sur les sommes effectivement utilisées)
- **Remboursement anticipé** : Possible à tout moment sans indemnité, total ou partiel
- **Paiement des intérêts et remboursement** : Paiement annuel des intérêts avec remboursement du capital in fine
- **Frais de dossier** : Néant
- **Commissions de réservation** : Néant.

**Article 2<sup>ème</sup>** : d'autoriser Monsieur le Maire à valider cette offre de prêt, de laquelle il sera établi un contrat, ainsi que tout avenant s'y afférant.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La présente délibération sera publiée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

### **10 – BIENS DE FAIBLE VALEUR A IMPUTER EN INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire indique au Conseil que des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 500 € TTC), mais destinés à être conservés durablement dans le patrimoine de la commune, pourraient être imputés en section d'investissement.

Cette affectation comptable aurait l'avantage pour la commune de permettre l'amortissement des matériels concernés et la récupération d'une partie de la TVA au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) au bout de deux ans.

Monsieur le Maire énumère la liste :

Nature du bien	Tiers	N° mandat	Montant
Affûteur de forêt	Chapier et Fils	592	236,81 € TTC
Escabeaux (2)	Gedimat MCF	593	184,45 € TTC 92,22 € TTC
Aspirateur école	Granger	1313	190,01 € TTC
Aspirateur atelier	Copal	1391	190,01 € TTC
Aspirateur école	Granger	1392	190,01 € TTC
Scie circulaire	Weldom	1443	100,15 € TTC
Aspirateur école	Granger	1596	190,01 € TTC
		<b>TOTAL</b>	<b>1.506,15 € TTC</b>

L'ensemble de la dépense serait porté à l'article 2158 – Autres installation, matériel et outillage technique du programme d'investissement N° 606 – Acquisition de matériels services techniques du budget principal.

Le Conseil est invité à délibérer sur cette proposition.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'imputer les biens précités, malgré une valeur unitaire inférieure à 500 € TTC, en section d'investissement au Programme N° 606 – Acquisition de matériels services techniques – Article 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes.

### **11 – DÉCISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRIMITIF 2008**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder à des virements de crédit en section d'investissement du budget principal destinés à financer principalement des travaux non prévus.

Il s'agit d'intégrer :

- le remplacement de la chaudière gaz dans le logement communal Place des Trois Platanes  
Facture N° 578 du 17 Septembre 2008 – Y. MANGERET (03290 – Dompierre-sur-Besbre) – Montant 3.271,56 € TTC
- la grosse réparation du rotor du broyeur (qui conduit à changer le groupede broyage)  
Devis N° 08261010 du 17 Septembre 2008 – NOREMAT (69400 – Arnas) – Montant : 5.800,60 € TTC
- l'installation d'un chauffage électrique fonctionnel dans les préfabriqués de Tivoli utilisés par le judo  
Provision de 20.000 € TTC

par les virements de crédit suivants :

- De l'article 2315-1 – Installations, matériels et outillages techniques (Entrée Sud) 30.073 €  
Programme N° 556 – Traverse de Dompierre
- A l'article 2313 – Constructions 23.272 €  
Programme N° 612 – Rénovation bâtiments communaux 2007
- A l'article 2158 – Autres matériels 5.801 €  
Programme N° 606 – Acquisition matériels services techniques
- A l'article 202 – Frais d'étude de révision 1.000 €  
Programme N° 604 – Révision du P.O.S

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les virements de crédit présentés et regroupés sous la même décision modificative, la Décision Modificative N° 4 au Budget Primitif 2008.

### **12 – INFORMATIONS DIVERSES**

1-Projet BIRON (personnel)

Création d'une station de lavage à Dompierre sur une parcelle communale à côté du jardin inondable. Il sera imposé une insertion paysagère. Avis favorable sur le principe

2 – Projet d'extension Marche U en Super U

La surface du magasin sera portée à 1.300 m<sup>2</sup>.

Les travaux sont prévus d'être débutés en Avril 2009 – Fin des travaux pour Novembre 2009

Création d'une dizaine d'emplois dans le nouveau magasin.

Aménagement d'un stationnement sur la Place du Champ de Foire.

3 - Zone d'activités de Sept-Fons – 2 porteurs de projet

- M. BOURBIE : création de 20 emplois

- M. FERREIRA : transfert de 20 emplois et création de 10 emplois nouveaux

4 – Loi du 20/08/08 – Droit d'accueil des scolaires en cas de grève – Communication du listing du personnel de la commune qui va prendre en charge les élèves dont les professeurs font grève.

5 – Visite du quartier de la Madeleine – 14 conseillers présents – Des demandes ont été faites.

Prochain rendez-vous : Samedi 08 Novembre – 9h00 - Quartier de la Source – Coté Ecole Maternelle de Sept-Fons – point de rencontre à 11h00.

6 – Réunion publique le 12/11/08 à 20h00 - Salle Laurent Grillet – Assemblée Générale de Dompierre Avenir Santé

Maison de santé pluridisciplinaire

7 – Aide pour financer la plantation de cerisiers à fleurs par les établissements SCHIEVER à l'entrée Nord.

8 – Prochains Conseils Municipaux : - Vendredi 14 Novembre 2008 – 20h00

- Vendredi 12 Décembre 2008 – 20h00

9 – Acquisition d'ouvrages « La Sologne Bourbonnaise vue du ciel » pour l'ensemble du Conseil Municipal

(12 offerts par la Communauté de Communes "Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise")

28 € l'ouvrage

10 – Programme d'élagage d'arbres : Rue de la Fontaine, Place du Commerce, Place du Champ de Foire

11 – Travaux appartements – Ecole Tivoli (logement de M. Vignaud, Mme Houille-Prat) – Ecole G. Sand (M. Moulinat) – Remplacement des menuiseries à prévoir.

12 – Aménagement possible des locaux de la mairie : cuisine agrandie, création d'un bureau des adjoints et d'un bureau du COS accessible par l'extérieur.

13 – Demande d'extension présentée par M. Delassalle pour l'extension de la laverie (coût du réagencement : environ 30.000 €).

14 – Installation du Conseil Municipal d'Enfants : Mardi 09 Décembre 2008 à 18h00 – Salle du Conseil Municipal

15 – France Télécom : relance pour la dépose des poteaux dont les câbles ont été mis en souterrain.

16 – Passage piétons installé Rue du Port – Manque un panneau passage protégé.

17 – Visite de la déchetterie SICTOM le 23 Septembre 2008 à Chezy.

### **13 – QUESTIONS DIVERSES**

#### **13 – 1 – ÉCOLE DE MUSIQUE – ANNÉE 2008/2009 – HORAIRES DES PROFESSEURS ET SIGNATURE DES CONTRATS**

Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan des inscriptions de l'Ecole de Musique municipale pour l'année 2008/2009. Elle accueillera au total 162 élèves répartis comme suit :

- 129 en instruments (soit une progression de l'ordre de 6 % par rapport à l'année passée)
- 27 à l'atelier vocal
- et 6 en éveil.

Si quelques craintes avaient été émises à l'ouverture des inscriptions, toutes les disciplines sont finalement confortées, soulignant la reconnaissance de la qualité des enseignements dispensés au sein de l'Ecole. Le piano (28 élèves), les percussions (25 élèves) et la guitare (20 élèves) sont toujours aussi courus. L'atelier vocal encadré par M. DEFAYE maintient au fil des ans son audience auprès des adultes (27 élèves).

La nouveauté cette année est de rendre obligatoire la formation musicale pour les jeunes arrivants, afin de développer l'écoute et l'éveil.

L'équipe d'enseignants est intégralement conservée, complétée par Mme Carole ZACHARIE en flûte traversière (en remplacement de M. BASSOT décédé).

Monsieur le Maire donne le détail de la répartition des cours faite entre les enseignants selon les besoins hebdomadaires. Il précise à cette occasion :

- que la commune emploie de manière permanente deux agents titulaires :
  - . un assistant territorial d'enseignant artistique (12h15/20), M. Christophe DAVELU,
  - . un assistant territorial d'enseignant artistique (06h15/20), M. Jean-Pierre PERRET,
- que l'association AROMATES PRODUCTION se voit confier l'enseignement de la guitare en vertu d'une convention de prestations de services à renouveler.
 

- Clarinette	(06h45 – Annualisées : 5,75)	3 élèves	Melle ANDRÉ
- Flûte traversière	(08h30 – Annualisées : 7,20)	8 élèves	Mme ZACHARIE
- Percussions 1	(09h45 – Annualisées : 8,30)	8 élèves	M. ARDAILLON
- Percussions 2, éveil et direction (avec intervention à l'accueil de loisirs)	(19h30 – Annualisées : 16,55)	17 élèves	M. DAVELU
- Piano	(22h15 – Annualisées : 18,90)	28 élèves	M. RANDAZZO
- Saxophone	(11h45 – Annualisées : 10)	8 élèves	M. PERRET
- Trompette/Tuba	(09h15 – Annualisées : 7,85)	10 élèves	M. PICHOU
- Guitare	(17h30 – Vacations)	20 élèves	AROMATES PRODUCTION
- Atelier vocal	(1h30 – Suivant planning)	27 élèves	M. DEFAYE

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier au tableau des effectifs communaux les quotités horaires des postes des enseignants artistiques de l'Ecole de Musique (Année 2008/2009) en fonction des inscriptions qui ont été validées, à savoir :
  - un Professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité percussions (09h45/20)
  - un Assistant territorial d'enseignant artistique, spécialité flûte traversière (08h30/20)
  - un Assistant territorial d'enseignant artistique, spécialité piano (22h15/20)
  - un Assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité clarinette (6h45/20)
  - un Assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité trompette-tuba (9h15/20)
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder sans délai à la modification des déclarations de vacance d'emploi auprès du Centre de gestion de l'Allier,
- de confier les postes aux enseignants précités ainsi qu'il suit :

Spécialités	Enseignant	Grade	Statut	Indice de rémunération	Durée de travail hebdomadaire	Durée de travail annualisée
Clarinette	Aurélié ANDRÉ	Fonctions assimilées à celles d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique	Contractuel	314	6h45	5,75
Flûte traversière	Carole ZACHARIE	Fonctions assimilées à celles d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique	Contractuel	314	8h30	7,20
Percussions	Daniel ARDAILLON	Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	Contractuel	801	09h45	8,30
Percussions	Christophe	Assistant territorial	Titulaire	400	19h30	16,55 (dont

- Eveil	DAVELU	d'Enseignement Artistique	T.N.C			12h15 (statutaires)
Piano	Nicola RANDAZZO	Fonctions assimilées à celles d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique	Contractuel	314	22h15	18,90
Saxophone	Jean-Pierre PERRET	Assistant territorial d'Enseignement Artistique	Titulaire T.N.C	460	11h45	10 (dont 6h15 statutaires)
Trompette - Tuba	Philippe PICHOU	Fonctions assimilées à celles d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique	Contractuel	430	9h15	7,85
Guitare	Franck DESMET – AROMATES PRODUCTION	/	Prestation de service	/	17h30	/
Atelier vocal*	Christian DEFAYE	/	Individuel	/	Selon planning	/

\* L'atelier vocal est assuré par M. Christian DEFAYE, qui n'est pas rémunéré. Mais ses frais de déplacement lui sont remboursés au trimestre. Son domicile est situé 2, Rue des Combes à Creuzier-le-Neuf (03300).

- de permettre à Monsieur le Maire de signer avec les intéressés les contrats de travail correspondants,
- d'approuver le renouvellement de la convention de prestations de services avec l'association AROMATES PRODUCTION pour l'enseignant de la guitare ; la convention est conclue pour la durée de la scolarité,
- d'accepter le remboursement des frais de déplacement à M. DEFAYE, non rémunéré, qui assure l'encadrement de l'atelier vocal.

### **13 – 2 - EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'extension et de la restructuration de la bibliothèque-médiathèque s'est vu confier une mission complémentaire par la précédente municipalité au cours de l'exécution de la première tranche des travaux relative à l'extension.

Cette mission qui concerne le mobilier d'agencement intérieur et le mobilier de service n'a pas fait l'objet d'avenant au contrat initial de maîtrise d'œuvre. Il convient de régulariser la situation afin de pouvoir acquitter les honoraires dus à l'équipe qui a bien effectuée ladite mission. En effet, elle a donné lieu à la passation d'un marché de fournitures référencé sous le N° 04/2008.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le Mercredi 1<sup>er</sup> Octobre 2008 à 17h00, a examiné le projet d'avenant N°1 proposé :

- Montant initial du marché de maîtrise d'œuvre : 87.000,00 € HT
- Coût d'objectif des travaux supplémentaires : 150.419,00 € HT
  - \* Lot N°1 – Mobilier d'agencement
  - \* Lot N°2 – Mobilier de service
- Application du taux de rémunération prévu au contrat : 9,20 %
- Montant de l'avenant N°1 : 13.800,00 € HT
- Nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre : 101.200,00 € HT

Elle a délivré un avis favorable à la passation de cet avenant N°1.

Monsieur le Maire propose de suivre cet avis.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le budget principal 2008 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Février 2008,

Vu les décisions modificatives qui en ont découlé,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre N° 07/2005 conclu pour l'extension et la restructuration de la bibliothèque-médiathèque de Dompierre avec l'équipe constituée de :

- Hubert REIGNEAUD, Architecte DESA, mandataire de l'équipe
- Marc LARDOT, Maître d'œuvre en bâtiment
- SARL ECOM 3, Roland CHARBONNEL, Economiste de la construction
- Bureau d'études BTP Philippe TOTARO, Bureau d'études structures
- SARL B2ES, Bureau d'études fluides
- Guillet Thermique, Bureau d'études thermiques

pour un montant de 87.000,00 € HT,

Vu le projet d'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre s'élevant à 13.800,00 € HT justifié par l'octroi d'une mission complémentaire de mobilier d'agencement intérieur et de mobilier de service,

Vu l'avis favorable délivré par la Commission d'Appel d'Offres le 1<sup>er</sup> Octobre 2008,

Entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité la passation d'un avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et à la restructuration de la bibliothèque-médiathèque aux conditions mentionnées ci-dessus ; les crédits de dépenses nécessaires sont prévus au Programme N° 589 – Extension de la bibliothèque-médiathèque – Article 2313 – Constructions.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.***

---